

***Logo, Pyrénées, conducteur.***

Les lecteurs assidus de ce journal se rappelleront que le 19 septembre 2016, nous avons déjà raconté la rencontre faite, sur le parking du supermarché d'une commune voisine, d'une dame faisant l'achat d'une bonbonne de gaz, avec l'aide d'un véhiculé frappé du logo de notre commune.

Dernièrement, nous vous avons appris également que certain véhicule communal était allé passer quelques jours dans les Pyrénées.

Et la gabegie se poursuit car un véhicule a encore été pris en flagrant délit de vagabondage. Alors que le week-end était bien avancé, il attendait sagement que son conducteur ait achevé les travaux entrepris chez un particulier.

Que l'employé communal fasse des « ménages » en dehors de ses heures de présence, il n'y a rien à dire, mais qu'il se déplace avec un véhicule de service dont l'entretien et le carburant sont financés par le budget communal, c'est proprement inadmissible. Voilà en trois exemples le laisser-aller qui règne dans les services de la commune.

Et qu'on ne vienne pas nous dire après que la gestion est rigoureuse et que les dépenses sont contrôlées. {jcomments on}